

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 MARS 2010.**

Présents : Tous les membres en exercice.

Secrétaire : Chantal BARJOL.

Le Conseil Municipal :

- Emet un avis favorable à la demande de matériel d'éducation physique et sportive et de vélos pour l'école.
- Accepte le devis de l'entreprise MARIGNY DÉCOR d'un montant de 3 534.03€ HT pour la rénovation du logement 31 rue des Miellettes.
- Accepte le devis de l'entreprise LELIMOUZIN, d'un montant de 1 229.60€ HT pour des travaux de peinture aux écoles.
- Accepte les devis de l'entreprise VAN MOE pour des travaux d'électricité (581.62€ aux écoles et 358.28€ à la bibliothèque).
- Accepte de devis de l'entreprise MTE Loisirs d'un montant de 380.00€ HT pour le contrôle technique des aires de jeux de l'école et du syndicat d'initiative.
- Décide de louer le logement 8 allée des myosotis à M. et Mme PERRON pour un montant mensuel de 400.00€ le temps de leurs travaux.
- Décide de retenir le devis du cabinet BOURGOIS d'un montant de 8 252.40€ pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la procédure de délégation de service public d'assainissement collectif.
- Décide de ne pas renouveler le contrat d'entretien des espaces verts avec la SARL LEMOIGNE et de prévoir l'achat d'une tondeuse.
- Emet un avis défavorable à la demande d'autorisation de mobil home de M. Rénald RABOUAN.
- Décide de reconduire la participation d'un montant de 200.56€ au Fond Départemental d'Aide aux Jeunes en Difficulté pour l'année 2010.
- Accepte le devis d'OBJECTIF MULTI MEDIA d'un montant de 3 065.00€ HT pour le site Internet de la commune.
- Décide de ne pas exercer son droit de préemption pour les parcelles AS 569 et 558 à la plage.
- Emet un avis favorable à l'admission en non valeur de la somme de 1 448.15€ due par M. CLÉMENT Frédéric.
- Autorise M. le Maire à déposer une demande de permis de démolir pour les 2 garages du bourg situés sur la parcelle AI 79.
- Décide d'établir un bail au nom de Monsieur CAMPOLI et Madame FLANQUART pour 6 mois en attendant le permis de démolir les deux garages du Bourg.
- Donne tous pouvoirs à M. le Maire pour signer le nouveau bail de l'épicerie de la plage avec MME CHASSAING.
- Autorise M. le Maire à signer la convention avec le Conservatoire du Littoral et le SYMEL.
- Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2010.
- Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à l'achat du terrain de Monsieur et Madame MARIE Daniel.
- Décide de louer le logement 8 rue de l'église à Madame DEBOUT.

Vu par Nous, Maire de la Commune de Saint-Germain-sur-Ay pour être affiché le 16 mars 2010 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

A SAINT GERMAIN SUR AY, le 16 mars 2010.
LE MAIRE.

